



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Meaux, le 13 octobre 2025

Le sous-préfet de Meaux,

Le sous-préfet de Provins,

à

Mesdames et Messieurs les maires des
arrondissements de Meaux et de
Provins,

Mesdames et Messieurs les Présidents
des EPCI,

Les épisodes de crues qui ont frappé vos territoires sur la période récente nous obligent collectivement.

À moyen et long termes, des modifications structurantes vont être conduites sur les différents bassins versants. Les études préalables à l'adoption d'un programme d'actions de prévention des inondations se poursuivent et s'accélèrent à la faveur du soutien de l'établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine-Grands-Lacs, en appui du SMAGE et des collectivités gemapiennes concernées.

Des premiers travaux portés par le SMAGE et par les EPCI ont été réalisés, prioritairement sur le foncier public. Ils doivent être poursuivis et s'échelonnent sur plusieurs années compte tenu de leur complexité administrative et technique.

À court terme, plusieurs actions doivent être engagées pour faire face à d'éventuels nouveaux évènements d'inondations par débordement des cours d'eau ou par ruissellement.

Il est notamment essentiel que chaque commune puisse disposer d'un plan communal de sauvegarde (PCS). Ces plans, qui se veulent simples et opérationnels, doivent être adaptés à chacun de vos territoires. Ils doivent également être actualisés au regard de votre expérience des épisodes récents et testés lors d'entraînements hors temps de crise.

Vous pouvez vous appuyer sur de nombreuses ressources en ligne pour en rédiger les contours, notamment le site du ministère de l'Intérieur www.securite-civile.interieur.gouv.fr/reagir/comment-se-preparer-face-aux-risques/plans-communaux-et

L'EPTB Seine-Grands-Lacs proposera également prochainement une formation à destination des intercommunalités sur l'élaboration des plans intercommunaux de sauvegarde (PICS) : www.eventbrite.fr/e/billets-formation-episeine-rediger-son-plan-intercommunal-de-sauvegarde-1644548251089?aff=oddtcreator.

Inscriptions et demandes de renseignements sont à adresser à Yann.Raguenes@seinegrandslacs.fr.

En complément de votre connaissance de terrain, vous pouvez également vous appuyer sur les modélisations réalisées par le SMAGE des 2 Morin disponibles sur son site internet, et notamment sur l'atlas cartographique de l'aléa ruissellement : www.smage2morin.fr/wp-content/uploads/2023/10/Atlas-cartographique-al%C3%A9as-ruissellement-SMAGE-2-Morin.pdf.

En 2026, une cartographie plus détaillée prenant en compte les retours d'expérience récents, et notamment l'épisode Kirk d'octobre 2024, vous sera portée à connaissance par les services de l'État. Elle vous permettra notamment, au titre des articles R111-2 et suivants du Code de l'urbanisme, de justifier le refus d'une autorisation d'urbanisme au motif que la zone identifiée a fait l'objet d'inondations récentes. Nous vous invitons à vous saisir de cette faculté en cas de risque identifié en termes de salubrité ou de sécurité publiques.

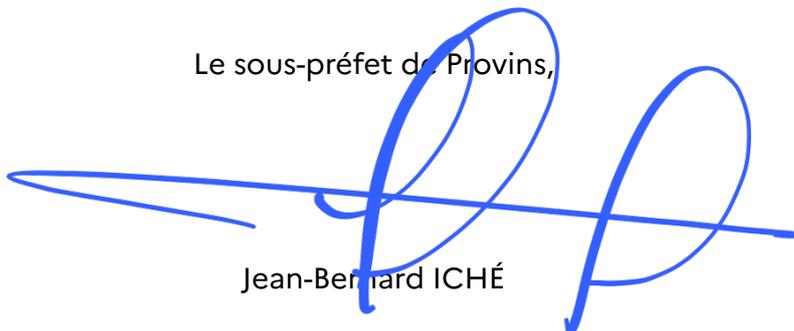
Nous vous encourageons enfin à relayer auprès de vos administrés, qu'ils soient commerçants ou particuliers, la possibilité de bénéficier gratuitement de diagnostics de vulnérabilité de leurs locaux ou de leurs logements.

Les demandes sont à effectuer en ligne sur le site www.smage2morin.fr/diagnostic-de-vulnerabilite/, et doivent être accompagnées uniquement d'une attestation d'assurance et d'une référence cadastrale.

Mille diagnostics peuvent à ce titre être financés en complément des 170 déjà réalisés sur la première phase. Ces diagnostics permettront à vos administrés de mieux se protéger contre les inondations et, le cas échéant, de bénéficier de subventions pour réaliser des travaux, subventionnables jusqu'à 80 % du montant total.

Nous savons pouvoir compter sur votre engagement pour mettre en œuvre ces mesures simples mais efficaces pour anticiper et prévenir d'éventuelles inondations dans les semaines ou mois à venir.

Le sous-préfet de Provins,



Jean-Bernard ICHÉ

Le sous-préfet de Meaux,



Julien KERDONCUP